



Commune de Sainte Bazeille
MAIRIE

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr

Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du
lundi 23 juillet 2007

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

Emprunt construction salle des arts martiaux

Construction de la salle des arts martiaux

| | |
|--------------------------|----------|
| - subvention de l'État | 14 573 € |
| - subvention département | 26 869 € |
| - réserve parlementaire | 19 192 € |
| - prêt CA moyen terme | 67 565 € |

Travaux bâtiments divers

| | |
|-----------------------|----------|
| - prêt CA moyen terme | 32 435 € |
|-----------------------|----------|

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter un prêt de 100 000 € auprès de la CRCAM au taux de 4.26 % afin de financer ce projet.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Avenant convention assistance cuisine centrale

Suite à la construction de la nouvelle cuisine centrale, une convention a été signée entre la commune et la MFR le 29 août 2005. Il y a lieu de signer un avenant pour fixer l'ultime période de reconduction du 29/08/2006 au 30/09/2007.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Choix entreprise trottoirs impasse Neuffons

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

| | |
|-----------|-------------|
| - Colas | 19 885 € HT |
| - Eurovia | 16 959 € HT |
| - SAC | 18 293 € HT |

Le Conseil Municipal accepte le devis d'Eurovia pour 20 283.27 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vérification technique périodique des bâtiments communaux : choix de l'entreprise

Suite à l'avis d'appel public concernant ce marché pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2011, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la société Norisko, la moins disante, pour un montant de 3 284 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Travaux école maternelle

Suite à la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil dans la salle à manger et au dortoir d'une part, et à la réfection complète du système de chauffage présentant des problèmes graves de fonctionnement liés à sa vétusté d'autre part, le Maire présente l'avant-projet élaboré par le cabinet MG Architectes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avant-projet (extension) pour 153 000 € HT
- sollicite les fonds de concours sur les droits 2007-2008 de la CCVG sur

la base de 187 652 € TTC (travaux + honoraires)

Le plan de financement s'établira comme suit :

| | |
|---------------------|-----------|
| - FCTVA | 24 295 € |
| - autofinancement | 163 357 € |
| - fonds de concours | 74 560 € |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Travaux école maternelle (1^{ère} phase) : choix des entreprises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les lots suivants aux entreprises les moins disantes :

| | | | |
|------------|-----------------------|-----------|----------------|
| - lot n° 1 | Maçonnerie | SAC | 9 555.00 € HT |
| - lot n° 2 | Charpentes | Ets Rapin | 13 155.80 € HT |
| - lot n° 3 | Menuiseries | Ets Ges | 10 170.00 € HT |
| - lot n° 4 | Plâtres et carrelages | Bat-Imm | 11 719.75 € HT |
| - lot n° 5 | Electricité | Arhelec | 758.12 € HT |
| | | TOTAL | 45 358.67 € HT |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Modification de l'intérêt communautaire / compétence agricole

Le Conseil Municipal déclare d'intérêt communautaire les actions économiques suivantes :

- le soutien aux filières agricoles : aide à l'animation et à la promotion des productions agricoles,
- le soutien à la réorganisation et à la restructuration des filières agricoles,
- le soutien à la transmission des exploitations et à l'installation des jeunes
- le soutien aux pratiques respectueuses de l'environnement (utilisation des biocarburants),
- le soutien à l'agrotourisme (vente directe, activités oenotouristiques)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Amortissement station d'épuration et réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir sur 60 ans la construction de la nouvelle station d'épuration et des réseaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Amortissement subvention investissement budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir sur 60 ans les subventions concernant la construction des réseaux et de la nouvelle station d'épuration (297 986.75 €) à compter de l'exercice 2006, soit 60 annuités.

Cette ampliation annule et remplace celle du 11 décembre 2006.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Compte tenu de notre population de 2808 habitants, l'estimation de l'ATESAT s'élève pour l'année 2007 :
- tranche de 1 à 1999 habitants $0.75 \text{ €/an/ha} \times 1999 = 1\,499.25 \text{ €}$
- tranche de 2000 à 4999 habitants $2 \text{ €/an/ha} \times 809 = 1\,618.00 \text{ €}$

Ce montant est minoré de 55% compte tenu du transfert de la compétence voirie-aménagement - habitat à la CCVG, soit 1 714.49 €. Total de la mission de base : 1 402.46 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.